

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

A l'issue de la réunion du 22 mars 2001, au cours de laquelle le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté deux délibérations du gouvernement et quarante-six arrêtés, le communiqué suivant est diffusé.

Les arrêtés adoptés par le gouvernement concernent des affaires courantes à savoir des décisions relatives à l'agrément des entreprises au régime fiscal privilégié à l'importation de matières premières et emballages utilisés dans certaines fabrications locales, à l'autorisation de la pratique du démarchage et de la vente à domicile, à la désignation des membres de la commission territoriale d'orientation des jeunes handicapés et inadaptés ainsi qu'au transport pour la conduite de véhicule de location avec chauffeurs.

Il a en outre adopté les décisions suivantes :

1. date et lieu des premières élections au conseil de l'ordre des pharmaciens de la Nouvelle-Calédonie :

La délibération du congrès portant création et organisation de l'ordre des pharmaciens a habilité le gouvernement à fixer par arrêté la date des élections des membres du conseil de l'ordre.

En conséquence, le gouvernement a arrêté la date et le lieu de ces élections, le mercredi 30 mai 2001 à 8 heures dans la salle du troisième étage de la direction des affaires sanitaires et sociales. Le matériel électoral devra être envoyé aux électeurs au moins quinze jours avant la date des élections, la liste électorale sera fixée deux jours avant la date limite d'expédition.

2. dotation globale de financement allouée aux centres hospitaliers et fixation des tarifs et facturation des prestations fournies par les centres hospitaliers :

Les budgets des hôpitaux ont été votés en dépenses par leurs conseils d'administration conformément aux taux directeurs arrêtés par le congrès de la Nouvelle-Calédonie.

La dotation globale de financement et les tarifs des prestations hospitalières constituent l'essentiel des recettes qui équilibrent ces budgets. Le gouvernement a donc arrêté les tarifs et la dotation globale de financement.

Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie,

Jean LEQUES